

H A U T E



S A I N T O N G E

Décision n° 179/2025  
RL

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

*Extrait du registre de décisions du Président*

En vertu des délibérations n° 37 du 15 juillet 2020 et n° 66 du 20 juin 2022 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (*point 24, effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des différents sites et bâtiments appartenant à la CDCHS et gérés par elle-même*).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un contrat de travail avec :

- Madame VOZEL Morgane en tant qu'agent d'accueil le 29 mars 2025,
- Monsieur CUILHÉ Lucas en tant que surveillant de baignade le 29 mars 2025,
- Monsieur SAMSON Stéphane en tant que surveillant de baignade du 29 au 30 mars 2025, du 05 au 06 avril 2025
- Monsieur RENSON Éric en tant que surveillant de baignade le 30 mars 2025, du 03 au 05 avril 2025,
- Madame BROUHARD Célia en tant qu'agent d'entretien du 29 au 30 mars 2025,
- Madame JEAN--ZODROS Lylia en tant qu'esthéticienne du 29 mars au 05 avril 2025,

Fait à Jonzac,

Le **27 MARS 2025**

Le Président  
Claude BELOT

**Communauté des Communes  
de la Haute-Saintonge**  
7 rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex  
Pour le Président empêché,  
le Vice-Président,  
M. Jean-Michel RAPITEAU